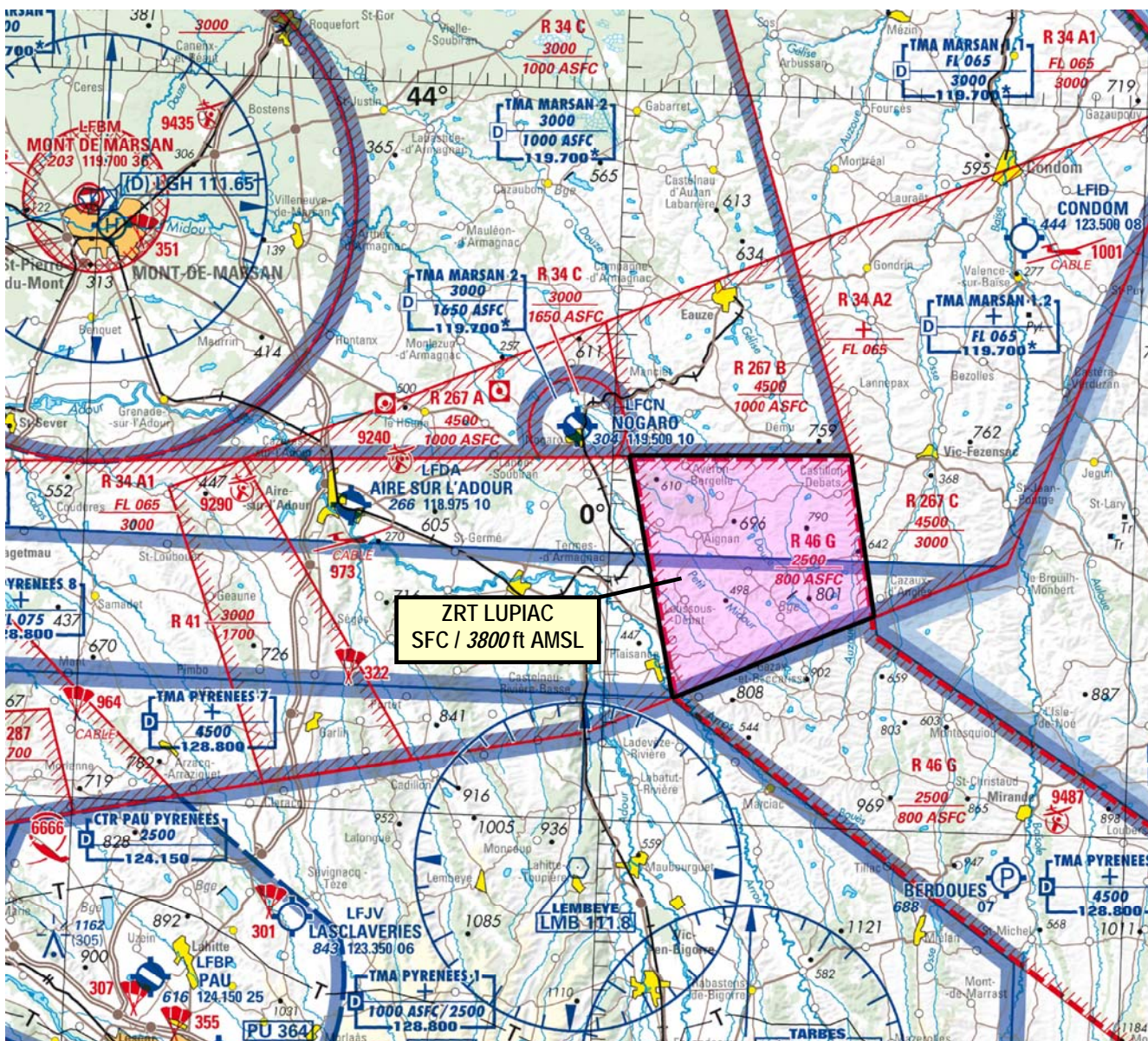


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) LUPIAC en région Sud-Ouest pour l'exercice GAMEX 2021

En vigueur : Du mardi 14 septembre 2021 au vendredi 17 septembre 2021

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Nogaro LFCN



Extrait carte OACI IGN 1/500 000 édition 2021

ACTIVITÉ

Exercice aéromobile mettant en œuvre un nombre important d'hélicoptères de manœuvre et d'attaque ainsi que des avions sans équipage à bord.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT LUPIAC activable :
Du 14 septembre 06h00 au 17 septembre 02h00.

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquels elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM :

Contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à la manifestation.

- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions, sur notification auprès du directeur d'exercice.

Toutes les activités aériennes sportives et récréatives situées à l'intérieur de la ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.

SERVICES RENDUS

CAG / CAM :

Information de vol et alerte.

ORGANISME GESTIONNAIRE

Directeur d'exercice (DIREX).

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

PYRENEES INFO : 126.525 MHz

MONT DE MARSAN APP : 119.700 MHz

PAU APP : 128.800 MHz

PAU OPS : 139.025 MHz

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT LUPIAC

Limites latérales

43°45'20.00" N, 000°13'40.00" E

43°38'45.00" N, 000°15'18.00" E

43°35'07.00" N, 000°03'58.00" E

43°45'00.00" N, 000°01'00.00" E

43°45'20.00" N, 000°13'40.00" E

Limites verticales

SFC / 3800 ft AMSL

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'activité :

5^{ème} RHC/BOI : 05.59.40.08.67

COMALAT/ Section espaces aériens : 01.73.95.22.83/84

Pendant l'activité :

Directeur d'exercice (DIREX) :

TEL : 07.87.77.02.30